

LE CRÉOLE RÉUNIONNAIS : PASSÉ, PRÉSENT, AVENIR

Jean-Philippe WATBLED

PROFESSEUR DE LINGUISTIQUE

Laboratoire de recherche sur les espaces Créoles et Francophones

Université de La Réunion, 15 avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 Saint-Denis, Cédex 9

jphwatbled@univ-reunion.fr

L'objectif est ici de présenter les éléments essentiels de la genèse du créole réunionnais, ainsi que sa situation sociolinguistique actuelle, puis quelques aspects du « profil » linguistique de cette langue : lexique, phonologie, grammaire. On abordera également la question d'une graphie acceptable par tous dans un contexte de concurrence avec le français. Enfin, on conclura par des remarques sur la question récurrente et persistante de l'avenir du créole réunionnais.

Un créole à base française

Si l'on prend en compte le nombre de locuteurs, le créole réunionnais est la langue principale de l'île de La Réunion, département français de l'océan Indien, en concurrence avec le français, qui demeure la langue nationale.

Le créole réunionnais fait partie des créoles dits « à base française ». Cette expression est ambiguë et mérite une clarification, car il s'agit de déterminer quelles sont les composantes de la langue concernées par cette « base ». Dans le cas du créole réunionnais, l'hypothèse la plus plausible, qui résulte des études historiques et comparatistes les plus sérieuses, concerne l'ensemble des composantes : le lexique, pour la majorité des unités (mais non toutes !), la phonologie et la grammaire. Mais l'expression « à base française » relève de la diachronie, donc de la genèse de la langue. Elle n'implique en aucune manière que le créole réunionnais serait actuellement un « dialecte » du français : il est clair que, quels que soient les critères utilisés, par exemple le degré d'intercompréhension et la comparaison linguistique, le créole réunionnais est une langue distincte du français. Il fait partie des langues régionales de France.

Une histoire particulière, une situation particulière

Comme les autres créoles, le réunionnais se caractérise surtout par son histoire. Cette histoire est tragique, puisque chacun sait qu'elle est marquée par l'esclavage. La déportation massive de populations et l'instauration d'un système de plantation et d'esclavage aux XVII^e et

XVIII^e siècles a mené à la créolisation linguistique par le contact entre des populations linguistiquement hétérogènes. Le créole réunionnais résulte ainsi de réinterprétations et de restructurations par les populations serviles de données issues de formes de français dialectal, régional et populaire de l'époque de la colonisation de l'île, formes nettement éloignées et distinctes de toute variété de français académique ou « standard » de l'époque (Chaudenson, 1995, 2003).

Par ailleurs, le statut sociolinguistique du créole est particulier, essentiellement en raison de la situation de diglossie, qui signifie que le degré de prestige accordé par une majorité de locuteurs au français et au créole, sur l'île de La Réunion, est inégal, le français restant à cet égard privilégié : langue de l'école, de l'administration, de la presse parlée et écrite. La répartition des fonctions des deux langues continue à accorder la primauté au français, malgré des efforts allant dans le sens de la promotion du créole, par exemple dans les administrations ou dans la presse (émissions en créole). Il existe également une production littéraire assez dynamique en créole.

La situation résultant de la diglossie est problématique, puisque c'est la langue majoritaire qui est minorée. Parmi les problèmes qu'il s'agit de résoudre, on peut mettre en priorité celui de l'école, puisqu'il semble acquis que, du point de vue institutionnel, le but est de rendre performants en français des enfants, qui sont pour la plupart exclusivement créolophones à leur entrée dans le système scolaire lorsqu'ils appartiennent à des milieux socialement défavorisés. Cela entraîne un débat vif et récurrent, prenant parfois une tournure polémique, sur les objectifs et sur les méthodes d'enseignement, ainsi que sur les questions du « créole à l'école » et de l'enseignement du créole.

Par ailleurs, par rapport aux autres créoles à base française, qu'il s'agisse de ceux de l'océan Indien (mauricien, seychellois) ou des autres régions du globe (Atlantique, Amérique, notamment), le créole réunionnais présente un degré plus élevé de proximité structurelle avec le français, ce qui a pour effet d'accentuer les problèmes scolaires, par l'augmentation des risques de confusions, d'interférences et de « mélanges » de langues.

Le « profil » linguistique du créole réunionnais

Le lexique a des origines diverses, mais il est issu en majorité de formes de français dialectal (voir *supra*), avec des néologismes créoles à base française, mais aussi du malgache, du tamoul, de l'« indo-portugais », etc. (pour les détails, voir Chaudenson, 1974).

On observe que de nombreux mots à initiale vocalique en français commencent par une consonne en créole, cette consonne étant le plus souvent un *z* de liaison, ou le *l* de l'article défini, réinterprétés comme initiale du nom : *zwazo* (« oiseau »), *zonm* (« homme »), *loto*

(« auto »), etc. ; le partitif (« de ») a également souvent été agglutiné au nom : « eau », par exemple, se dira *lo* ou *dolo*. Dans certains cas, la consonne initiale s'ajoute à une voyelle prosthétique : ainsi, « stylo » donnera *léstilo*.

Sur le plan phonologique, le créole réunionnais présente une particularité intéressante : il connaît deux systèmes en concurrence, dont l'un est plus complexe et plus proche de celui du français, l'autre plus simple et plus éloigné. Ce dernier comprend les phonèmes suivants, donnés ici sous leur forme graphique (à lire comme en français, toujours de la même manière) : cinq voyelles non nasalisées *i*, *é/è*, *a*, *ou*, *o*, et trois voyelles nasalisées *in*, *an*, *on* ; comme consonnes, on a les plosives bilabiales *p*, *b*, apicales *t*, *d*, et dorsales *k*, *g* (*gar*, fr. « gare », *gèr*, fr. « guerre »)¹, les nasales bilabiale *m* et apicale *n*, les fricatives labiodentales *f*, *v*, et sifflantes *s* (*kasé*, fr. « casser, cassé »), *z* (*kaz*, fr. « case »)², ainsi que les spirantes *l*, *r*, auxquelles s'ajoutent les semi-voyelles *y* (*zyé*, fr. « œil », « yeux ») et *w* (*zwazo*, fr. « oiseau »).

Les lettres *é/è* notent un seul phonème, réalisé mi-fermé en syllabe libre (*téat*, fr. « théâtre ») et mi-ouvert en syllabe terminée par une consonne (*tèt*, fr. « tête ») ; le *o* obéit au même principe : mi-fermé (*koko*, fr. « coco ») ou mi-ouvert (*kok*, fr. « coq »).

La lettre *e* est muette, mais sert à différencier, par exemple, *min* (fr. « main ») avec une voyelle nasalisée, de *mine* (fr. « mine »), avec un *i* suivi de la consonne nasale apicale. Une voyelle nasalisée peut être suivie d'une consonne nasale, comme dans *désanm* (fr. « décembre »). Le *r* (dorsal) est souvent faible en position finale de syllabe, comme dans *bordmèr* (fr. « plage, rivage »). Le graphème *gn* se lit comme en français (*montagn*, fr. « montagne »), mais peut aussi optionnellement correspondre à la semi-voyelle palatale dans, par exemple, *gingn* (fr. « gagner », « pouvoir »), qui se prononce alors comme le fr. « gain » suivi du *y* de « yaourt ».

Le système « francisé » possède en plus les voyelles antérieures arrondies correspondant aux graphies *u*, *eu*, *e* du français (cf. fr. « culture », « peu », « peur », « cheval »), ainsi que deux fricatives chuintantes (cf. fr. « chou », « joue »). Les correspondances avec le système plus simple décrit plus haut sont les suivantes : *u* donne *i*, *eu* donne *é/è*, *e* donne *o*, et les chuintantes donnent les sifflantes correspondantes. La conséquence est que, selon les locuteurs, on entendra par exemple *kultur* ou *kiltir*, *chouchou* ou *sousou*, *peu* ou *pé*, *peur* ou *pèr*, *cheval* ou *soval*, *cheveu* ou *sové*, etc., la première variante de chaque couple étant celle du système

¹ Le *g* note toujours une plosive dorsale : *gèr* se prononce comme le français « guerre ».

² Le *s* note toujours une sifflante non voisée, même entre deux voyelles, sa partenaire voisée étant systématiquement transcrite par un *z*.

« francisé » et la seconde celle du système plus simple. De nombreuses occurrences de *i*, *é/è*, *o*, *s* et *z* sont évidemment communes aux deux variétés phonologiques.

Dans le domaine grammatical, le créole réunionnais se distingue des autres créoles à base française par un résidu de flexion verbale (« conjugaison »). Par exemple, le verbe « être » possède un présent *lé*, un imparfait *lété* ou *té*, un futur *sra*, un conditionnel *sré*, un infinitif *èt* et un participe passé *été*. Pour les verbes autres que « être » et « avoir », l'imparfait s'exprime de préférence avec le préverbe *té* : *zot té (i) dor* (« ils dormaient »), en concurrence avec un imparfait « francisé », donnant *zot i dormé*.

Le créole réunionnais a des auxiliaires : *la* (qui a aussi les formes fléchies *lavé*, *nora*, *noré*) exprime l'accompli, comme dans *zot la manz kari* (« ils ont mangé un cari ») ; *va* et *sava* (variantes : *sa* ou *sar*) renvoient à l'avenir (avec une différence, *sava* dénotant un futur imminent) ; *fine*, qui suit forcément l'auxiliaire *la*, correspond en gros au fr. « déjà » : *zot la fine manzé* (« ils ont déjà mangé »). L'accord du verbe avec le sujet est inconnu du créole.

En position postverbale, ou en prononciation isolée, les pronoms personnels sont précédés du préfixe *a-* : *èl i koné azot* (« elle les connaît »), *zot i koné aèl* (« ils la connaissent »). Ces exemples montrent aussi que, dans de nombreux contextes, le verbe est précédé du préverbe *i*³.

La place nous manque pour entrer davantage dans les détails. Disons simplement que si la syntaxe ressemble superficiellement à celle du français oral, cette ressemblance peut cacher des différences sous-jacentes. Un seul exemple : le préverbe *i* évoque le pronom conjoint français *il* (dont il est probablement issu), mais il n'est en rien « pronominal » en créole, où il joue le rôle de marqueur prédicatif⁴.

La question graphique

Cette question est récurrente et suscite les passions. Longtemps, le débat a opposé les partisans d'une graphie dite « étymologique », c'est-à-dire obéissant aux règles graphiques du français, et donnant une « physionomie » du créole écrit évoquant celle du français (ex. : *z'aut' l'étaient contents*), à ceux d'une graphie phonologique (ex. : *zot lété kontan*) avec des principes réguliers de correspondance terme à terme entre phonèmes et graphèmes (= unités graphiques). Les graphies de type « étymologique » ne sont évidemment pas adaptées au créole, d'autant plus qu'elles obligent le scripteur à appliquer des règles de grammaire du français écrit totalement étrangères au créole.

³ Les règles d'apparition de ce *i* sont très complexes : voir Watbled, 2013, 2014, 2015.

⁴ Le prédicat est la partie de la phrase s'appliquant au sujet, ce qui est dit du sujet ; quand on dit que le *i* est un marqueur prédicatif, cela signifie qu'il signale le début du prédicat.

Les tentatives de graphie phonologique se sont succédé ; on note surtout *lékritir 77* (1977), qui a été suivie de la graphie *KWZ* (1983), puis de *Tangol* (2001). Selon les systèmes, on aura par exemple les graphies concurrentes *zwazo* et *zoizo* (fr. « oiseau »).

Dans ce cadre, la variation semble poser un problème aux spécialistes de l'aménagement linguistique : quelle variété de créole faut-il transcrire ? Cette question est aggravée par l'absence de reconnaissance d'une variété « standard » entraînant une adhésion unanime, et aussi par l'existence des deux systèmes phonologiques mentionnés *supra* : comment contenter tout le monde ? La graphie Tangol avait tenté de résoudre le problème avec, par exemple, les graphèmes *sh* et *ž*, devant être compris respectivement comme chuintantes (cf. *ch* et *j* français) par les locuteurs du système « francisé », et comme sifflantes (*s* et *z*) par les autres. Encore faut-il savoir si, dans tel mot, la prononciation est *s* ou *z* pour tout le monde, ou s'il y a variation : par exemple, si l'on prononce soi-même *brinzèl* (fr. « aubergine »), on ne saura qu'il faut écrire *brinžèl* que si l'on sait que d'autres locuteurs prononcent ce mot avec une chuintante. Ajoutons que cette difficulté concerne en fait toutes les options graphiques.

Par ailleurs, nombre de Réunionnais continuent à résister aux graphies phonologiques, probablement plus en raison de leurs habitudes de lecture en français que par conservatisme pur. Les mêmes relient aussi ce débat à la question scolaire : les jeunes élèves ne seront-ils pas troublés par des graphies *ankor* ou *kontan* en créole, en concurrence avec *encore* ou *content* en français ? Ce problème est évidemment rendu plus sensible par la proximité des deux langues, dont une grande partie du lexique est commune (comprenant, notons-le au passage, un bonne quantité de « faux amis »), avec des prononciations proches, voire identiques. Mais doit-on adopter une graphie en vertu de principes fonctionnels propres à une langue donnée, en l'occurrence le créole, ou pour l'école ? Les deux optiques ne semblent guère conciliables, malheureusement.

La question graphique semble finalement ne jamais trouver de solution définitive, et récemment encore, on a proposé une nouvelle graphie, certes de type phonologique, mais assortie de compromis et de signes diacritiques censés rendre la lecture du créole plus facile aux locuteurs habitués au code graphique du français. Il est clair en tout cas que le modèle de référence français continue d'interférer dans le débat.

L'avenir du créole réunionnais

Cette partie sera très brève et servira en fait de conclusion. Régulièrement, certains se demandent si le créole n'est pas menacé et s'il ne risque pas de disparaître dans un avenir indéterminé. Cette question posée depuis plusieurs décennies relève largement du fantasme : le créole réunionnais est bien vivant. L'explication de la crainte exprimée est sans doute à

chercher du côté du conservatisme, certains confondant transformation et disparition : or toute langue change constamment et graduellement. Le français d'aujourd'hui n'est-il pas lui-même issu de formes de latin oral populaire que les grammairiens condamnaient ? Enfin, pour se rendre compte de la vivacité du créole, peut-être suffit-il de fréquenter les milieux créolophones et de tendre l'oreille.

Références bibliographiques

- Chaudenson, R. (1974), *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris : Champion.
- Chaudenson, R. (1995), *Les créoles*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Chaudenson, R. (2003), *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris : L'Harmattan.
- Watbled, J.-Ph. (2013), « Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien », Aix-en-Provence : *Travaux du CLAIIX*, revue de l'université de Provence, N°24, *Contacts de langues, langues en contact*, p. 229-252.
- Watbled, J.-Ph. (2014), « Le système verbal du créole réunionnais : principes syntaxiques et prosodiques », in *Créolité, créolisation : regards croisés*, dir. Laurence Pourchez, Paris : éditions des archives contemporaines, 2014, p. 79-96.
- Watbled, J.-Ph. (2015), « Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais », *Études Créoles*, vol. XXXIII n°2 [URL : <http://www.lplaix.fr/~fulltext/EtudesCreoles/watbled.pdf>].